

☞ Du Nouveau au Conservatoire pour la rentrée 2014-2015 !!

⇒ Ouverture du Département de Culture Musicale ☞

Professeur en charge : Damien Peyré

CULTURE MUSICALE

Contenu ?

Cours organisé en 2 parties :

- Histoire de la musique
- Analyse, Commentaire d'Ecoute

Quand ?

1h30 hebdomadaire

Pour qui ?

> Elèves inscrits en 2^e et 3^e cycle d'Instrument, Chant et Danse ayant validé la fin de 2^e cycle de Formation Musicale. (Obligatoire)

> Elèves inscrits en cursus Ocre.

☞ *Voir la plaquette de présentation pour plus de détails*

ART ET CIVILISATION

Contenu ?

La musique et ses correspondances avec la littérature et les beaux-arts, du Moyen-âge au XX^e siècle.

Quand ?

1h30 hebdomadaire

Pour qui ?

Cours ouvert à tous ! ...ou presque !

> Elèves de 2^e et 3^e cycles d'Instrument, Chant, Danse et Formation Musicale. (Facultatif)

> Elèves inscrits en cursus Ocre

> Adultes : parents d'élèves ou "extérieurs", Choristes et Chanteurs, Comédiens...

ATELIERS

Initiation à l'écriture musicale, l'Orchestration, l'Arrangement et la Composition (instrumentale /vocale et électroacoustique)

Comment ?

Alternance entre cours de groupe et individuels sur les projets personnels.

Quand ?

Horaires modulables en fonction du nombre d'inscrit.

Pour qui ?

- > Ouvert aux élèves à partir de 2C3/2C4 de Formation Musicale et 3^e cycle. (Facultatif)
- > Elèves inscrits en cursus Ocre.
- > Elèves "extérieurs" et adultes. (niveau de FM fin de 2^e cycle préférable).

Préparation à l'OPTION MUSIQUE facultative du BAC

Contenu ?

- > Etude des œuvres imposées. (programme de l'Education Nationale)
- > Préparation à l'épreuve d'interprétation.
- > Méthodologie à l'écoute comparée

Pour qui ?

Aux élèves de Terminale générale ou technologique souhaitant présenter l'option musique facultative - dite "légère" - au Baccalauréat.

Quand ?

1h30 hebdomadaire
+ suivi personnalisé

Attention !

- > A partir de la rentrée 2014-2015, **le cours de Culture Musicale est obligatoire** pour les élèves ayant validé la fin de 2^e cycle de FM (2C4). Sont également concernés les élèves ayant validé les années antérieures.
- > **Les élèves inscrits en cursus Ocre** pourront suivre au moins l'une des disciplines de Culture Musicale, au choix.